

# E-Votes 1 Bureau /20-21

## Chômage partiel - Gestion du maintien des salaires

*Du Mercredi 27 au Vendredi 29/01 à midi*

### Membres du Bureau

Jean-François ANINAT - Gilles CASTILLON - Alain FABRE – Christophe FAULMANN –Christian PRIVAT –  
Fayza ZIOUECHE

---

**Taux de participation : 6/6 administrateurs**

## ► SECTEUR FINANCIER

### Contexte

Les pourcentages d'activité des salarié.es ont été révisés pour le mois de février 2021 en fonction de la toujours très faible activité, du retard rattrapé sur les dossiers en attente et enfin sur la base des tâches essentielles au fonctionnement quotidien de la ligue, comme suit :

- 30% : Manu DUBRULLE et Sylvie FRANCOIS
- 40 % : Valérie BALLESTER
- 50 % : Xavier DEMANZE, Louis DESPREZ
- 60 % : Valérie COURTOIS, François DURIER, Roxane VENUTI
- 100 % : Mathieu AUBERT-LADRET, Jean-Maurice GASTAL

Le dispositif actuel de prise en charge par l'état du chômage partiel a été prolongé jusqu'au 31 mars. L'état prend en charge une grosse partie du chômage partiel ce qui a permis de préserver l'emploi de nos salarié.es.

La ligue a comblé à 100% depuis le 16 mars 2020 et jusqu'à fin janvier 2021 le manque à gagner des salarié.es, le Bureau ne souhaitant pas que le personnel soit une victime collatérale de la situation sanitaire.

La situation perdurant avec une perte en licencié.es très importante et une probable saison blanche en perspective, il est nécessaire d'examiner à nouveau la situation au regard de la situation financière de la ligue.

### Exemple de calcul pour un salarié X :

#### ✚ Sans chômage partiel

Salaire Brut : 2276 €

Salaire Net : 1802 €

**Coût pour la ligue : 3173 €**

#### ✚ Chômage partiel avec maintien du complément de salaire par la ligue à 100%

**Surcoût pour la Ligue :**

**157 €** s'il travaille à 50%

**247 €** s'il ne travaille pas du tout (100% de Chômage Partiel)

#### ✚ Chômage partiel avec maintien du complément de salaire par la ligue à 50%

**Surcoût pour la ligue :**

**78,50 €** s'il travaille à 50%

**123,50 €** s'il ne travaille pas du tout (100% de Chômage Partiel)

Après étude financière, il apparait que la trésorerie de la ligue a la capacité de continuer à maintenir jusqu'à nouvel ordre les salaires à 100%.

Il est demandé aux membres du Bureau de se positionner par rapport à cette proposition.

**Mise au vote :**

→ Maintien du complément de salaire à 100% par la ligue jusqu'à nouvel ordre :

**VOTE //** POUR 5/6      ABS 1/6

**Adoption à la majorité du maintien du complément de salaire à 100%  
par la ligue jusqu'à nouvel ordre.**

---

Christophe FAULMANN  
Président



Jean-François ANINAT  
Secrétaire Général

